



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lieux de culte

Question orale n° 1272

Texte de la question

M. Edouard Leveau souhaite de nouveau attirer l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation de plusieurs églises de la région dieppoise. S'agissant des églises Saint-Jacques et Saint-Remy, tout d'abord, il lui rappelle l'état alarmant dans lequel se trouvent ces deux édifices faute d'un entretien régulier. Cet état général est tel qu'il justifie selon l'architecte des bâtiments de France l'éventualité d'une fermeture en raison des risques de chutes de pierres sur les fidèles et les visiteurs. Craignant que la fermeture ne conduise à l'oubli de ces deux églises magnifiques qui abritent des objets classés, les Dieppois sont très inquiets. Aussi, lui fait-il part de l'urgence de trouver rapidement un financement exceptionnel pour entreprendre une restauration globale estimée à 120 millions de francs et il lui demande de bien vouloir faire étudier la possibilité d'un financement partiel de cette opération par des fonds structurels européens. Par ailleurs, il tient à lui rappeler que la municipalité d'Arques-la-Bataille a entrepris, en accord avec le conservateur régional des monuments historiques, de faire réaliser un orgue par le facteur Michel Giroud et qui est destiné à orner le jubé de l'église, jubé vraisemblablement attribué à Philibert de l'Orne. La question ayant divisé les instances régionales du patrimoine et le délégué départemental de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France (SPPEF), il souhaite savoir quand s'est réunie la commission supérieure des monuments historiques et quel a été son avis. En outre, il souhaite connaître sa décision finale et l'état du dossier, tant en ce qui concerne la construction de l'orgue que son financement.

Texte de la réponse

M. le président. M. Edouard Leveau a présenté une question n° 1272.

La parole est à M. Edouard Leveau, pour exposer sa question.

M. Edouard Leveau. Monsieur le ministre de la culture, ma question porte sur l'avenir de trois églises situées dans ma circonscription : d'une part, deux églises dieppoises qui sont actuellement dans un état inquiétant et, d'autre part, l'église d'Arques-la-Bataille dans laquelle il est prévu d'installer un orgue moderne.

Les églises Saint-Jacques et Saint-Remy de Dieppe se trouvent dans un état alarmant faute d'un entretien régulier. Cet état général est tel qu'il justifie, selon M. l'architecte des Bâtiments de France, l'éventualité d'une fermeture en raison des risques de chutes de pierres sur les fidèles et les visiteurs. Les Dieppois, très inquiets, craignent que cette fermeture ne conduise à l'oubli de ces deux églises magnifiques qui abritent des objets classés.

M. l'architecte en chef des monuments historiques rapporte, dans un récent courrier au conservateur régional, que le coût de la restauration du seul transept nord s'élève à 18 millions de francs, toutes dépenses confondues, et que le financement par tranches annuelles de trois à quatre millions de francs serait illusoire car il condamnerait à la ruine les autres parties de l'édifice. Car le transept sud est dans un état identique et les arcs-boutants de la nef sont prêts à s'effondrer.

Compte tenu de ces circonstances, un effort exceptionnel doit être accompli : il conviendrait notamment d'étudier la possibilité d'un financement d'une partie des travaux par un fonds structurel européen, ce qui permettrait en outre aux entreprises de restauration locales de remplir leurs carnets de commandes sur le long terme.

J'en viens au second objet de ma question: la municipalite d'Arques-la-Bataille a entrepris, en accord avec le conservateur regional des monuments historiques, de faire realiser un orgue par le facteur Michel Giroud, orgue de conception moderne destine a orner le jube de l'eglise qui serait l'oeuvre de Philibert de l'Orme.

La question, particulierement controversee, ayant divise les instances regionales du patrimoine et le delegue departemental de la SPPEF, la societe pour la protection des paysages et de l'esthetique de France, je souhaite, monsieur le ministre, savoir quand s'est reunie la commission superieure des monuments historiques, quel avis elle a emis et quelle decision vous avez prise concernant ce projet.

M. le president. La parole est a M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le depute, les services de mon departement ministeriel n'ignorent pas le mauvais etat de conservation des eglises Saint-Jacques et Saint-Remy de Dieppe, edifices classes au titre des monuments historiques et propriete de la commune.

Entre 1988 et 1995, des credits importants - 9,4 millions de francs - ont ete consacres par le ministere de la culture a la restauration de l'eglise Saint-Jacques. Les travaux ont porte principalement sur la restauration des arc-boutants du chœur.

Afin de contenir les desordres apparus sur le transept nord, un credit de deux millions de francs, incluant une participation du ministere de la culture d'un million de francs, a ete prevu en 1996 pour le financement d'une tranche de travaux d'urgence, a savoir les etaiements et la refection du dispositif d'evacuation des eaux pluviales. Des credits sont d'ores et deja reserves en 1997 pour entamer les travaux de restauration definitive de cette partie de l'edifice, estimees a pres de 18 millions de francs.

Par ailleurs, afin de definir les priorites concernant les travaux qu'il conviendra d'engager dans les prochaines annees, tant pour l'eglise Saint-Remy que pour l'eglise Saint-Jacques, deux etudes seront tres prochainement commandeées a l'architecte en chef des Monuments historiques territorialement competent, incluant, pour chacune de ces eglises, un diagnostic de stabilite, une proposition de travaux de sauvetage et une esquisse de projet de restauration.

Au vu des conclusions de ces etudes, les services de mon departement ministeriel s'attacheront a mettre au point, en concertation, bien sur, avec la ville de Dieppe, un programme de travaux a la mesure des possibilites budgetaires de l'Etat et de ses partenaires.

La possibilite de faire beneficier la restauration de ces deux edifices d'une aide des fonds structurels europeens prevus au titre de l'objectif 2 pour la periode 1997-1999 est subordonnee, vous le savez, a la validation par la Commission europeenne du document unique de programmation fixant les criteres generaux d'eligibilite a ces fonds pour la region concernee. Il faut signaler qu'en matiere de restauration du patrimoine, l'eligibilite est generalement liee a l'inscription des operations dans un projet d'animation culturelle et touristique. Je demanderai dans les prochains jours au prefet de la region Haute-Normandie, qui est competent pour la programmation des fonds structurels europeens, d'examiner la possibilite d'integrer la restauration des eglises Saint-Jacques et Saint-Remy de Dieppe dans cette programmation.

Pour ce qui concerne l'installation d'un orgue neuf sur le jube de l'eglise de Notre-Dame-de-l'Assomption a Arques-la-Bataille, les informations que je peux vous communiquer sont les suivantes.

D'abord, la commission superieure des Monuments historiques a ete consultee sur ce projet lors de sa seance du 6 mai 1996. Elle a emis un avis favorable au principe de l'implantation d'un orgue sur le jube en edictant toutefois des prescriptions destinees a mieux harmoniser le buffet avec les volumes interieurs de l'eglise classée, notamment par reduction de sa hauteur et mise a l'etude d'une version a tourelle centrale basse, a l'inverse de la proposition presentee.

Les discussions avec la commune, proprietaire et maitre d'ouvrage, et le facteur n'ont pas permis, compte tenu de l'etat d'avancement de la realisation de l'instrument, la mise en oeuvre de ces prescriptions. En revanche, une etude de l'architecte en chef des Monuments historiques conclut que le jube presente des garanties suffisantes de solidite pour recevoir le poids de l'instrument. Dans ces conditions, la commission superieure des Monuments historiques, qui s'est reunie hier pour reexaminer ce dossier, n'a pas juge possible de revenir sur sa position initiale.

J'etudie actuellement avec la commune d'Arques-la-Bataille la meilleure maniere de concilier les imperatifs de conservation de ce monument classe et d'animation musicale de cette region, l'orgue prevu a Arques-la-Bataille devant jouer un role essentiel dans le festival de musique de Dieppe.

Enfin, du point de vue budgetaire, il convient de noter que ce projet d'orgue a recu de mon ministere une subvention d'un montant de 360 000 francs, representant 30 % de la depense subventionnable.

M. le president. La parole est a M. Edouard Leveau.

M. Edouard Leveau. Monsieur le ministre, je vous remercie de ces informations. Je reste cependant tres inquiet en ce qui concerne l'eglise Saint-Jacques, car le conservateur des monuments de France a indique, a la demande de vos services, qu'il etait urgent de consolider les murs de Saint-Jacques, et qu'une programmation dans le temps des travaux de restauration risquait de deboucher sur de gros problemes.

Je souhaite donc que l'on engage ces travaux dans les meilleurs delais et avec une equipe aussi nombreuse que possible, pour prevenir la menace d'une destruction totale de l'eglise.

Données clés

Auteur : [M. Leveau Édouard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1272

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 80

Réponse publiée le : 15 janvier 1997, page 9

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997